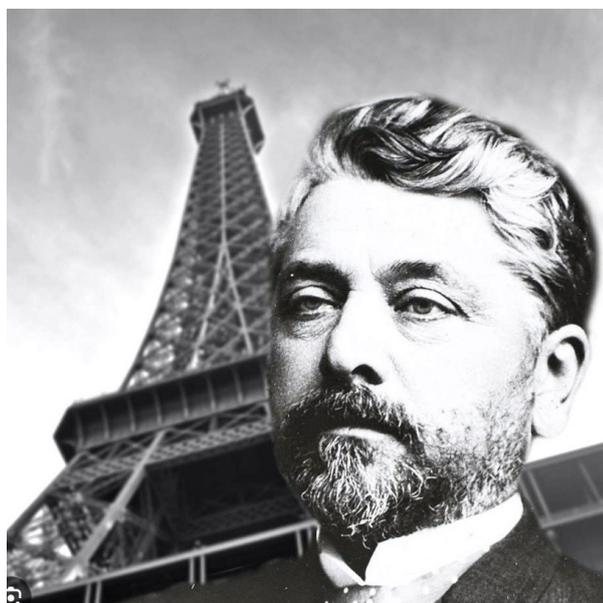


Panthéon ? □ Robert Badinter, avocat d'assassins : OUI ! Gustave Eiffel, prestige français mondial : NON !

écrit par Jacques Martinez | 16 février 2024



Quelle différence entre le prestige à peine plus qu'hexagonal de Me Robert Badinter et le prestige planétaire de M. Gustave Eiffel ?

□ Le premier, toute sa vie, n'a fait que défendre des

assassins qui, grâce à lui et à son passage au Ministère de la Justice, peuvent massacrer plusieurs personnes dont des enfants et sortir complètement libres au bout d'à peine 22 ans tel Jean-Claude Romand ! Où sont, comme aux États-Unis, pour trois meurtres, les « trois peines de réclusion criminelle à perpétuité... consécutives ! » □ Efficace ce « consécutives » même si cela peut prêter à sourire à certains...

Le second n'a fait « que » diffuser à travers toute la planète des oeuvres souvent monumentales telles que la Statue de la Liberté à New-York, des gares grandioses, des ouvrages de franchissement d'obstacles immenses, majestueux mais aussi de plus petits pour les agriculteurs... Ah, oui ! J'allais oublier : également une Tour, vous savez celle qui se dresse à Paris et qui est connue du monde entier, c'est lui aussi !

Mais également des découvertes dans le domaine de l'aéronautique...

□ **Le premier des candidats au Panthéon, les seuls ouvrages d'art qu'il a connus, ce sont les barreaux de prison pour ses clients.** Et, parce qu'il a supprimé la peine de mort pour les victimes de ses clients... Euh, pardon, je reprends : parce qu'il a supprimé la peine de mort pour ceux qui ont tué volontairement leurs. victimes, même des enfants -voir Romand !-, lui va terminer au Panthéon !

Le second qui, grâce aux centaines d'ouvrages qu'il a réalisés dans le monde entier et avec lesquels des millions voire des milliards de Terriens ont vu soit leur vie personnelle améliorée quotidiennement, soit ont traversé en toute sécurité des vallées ou des mers et océans, soit ont pu prendre un train en toute quiétude, ou encore, j'allais une nouvelle fois l'oublier, sont venus de l'autre bout du globe admirer -et y prendre grand plaisir à y monter tout en haut- cette tour si symbolique de Paris et donc de la France

!

Pour lui, homme ayant répandu bonheur, plaisir et fait profité toute la Terre du génie de la France, c'est non pour le Panthéon ! La famille attend toujours la réponse de la Présidence de la République Française !

Or, s'il était possible de faire un sondage mondial, avec une seule question du genre : connaissez-vous Gustave Eiffel ? Même question pour Robert Badinter ?

Pour Eiffel, ce serait des milliards de OUI ! □ Pour Badinter, ce ne serait un peu plus que la population française, allez, avançons... 100 millions de OUI !

Mais celui qui a droit immédiatement au Panthéon, c'est Me Badinter ! Eiffel, le bricoleur de mécanos même gigantesques, lui n'est pas dans la droite ligne des bien pensants qui, il faut le dire, sont plus à gauche qu'à droite.

Il vaut mieux, pour terminer au Panthéon, défendre... oh, non, surtout pas... ni la veuve, ni l'orphelin victimes d'un « malheureux ayant eu une jeunesse difficile » mais défendre un indéfendable ! Et surtout avoir toute sa vie serré des mains qui ont tué des enfants, voilà des arguments qui sont des plus positifs pour espérer être au Panthéon !

□ Mais mettre son génie au service d'ouvrages gigantesques pour le plus grand bien de l'humanité et améliorer la vie de milliards de ses contemporains et même, un siècle plus tard, de leurs nombreux descendants, **dans ce cas, vous n'aurez pas les honneurs que recevra celui qui a sauvé la tête de l'assassin d'un enfant, crachant ainsi aux visages des parents du petit Philippe Bertrand, 7 ans et qui, aujourd'hui, n'aurait même pas 55 ans !**

Ce bambin enlevé le 30 janvier 1976 à Troyes à la sortie de son école. Enlèvement qui fera dire, dès l'ouverture de son journal télévisé, au présentateur vedette Roger Giquel cette phrase qui reste gravée dans la mémoire de ceux qui l'ont entendue :

« *La France a peur...* »

Le 10 février, après une remise de rançon de 1 million de francs, Patrick Henri ayant utilisé -quel fûté !-... sa voiture, les enquêteurs débarquent chez lui à 6 heures le lendemain! Il est interrogé mais, faute de preuve, il est remis en liberté et, devant les micros des journalistes, cet abruti -qui avait déjà un casier judiciaire bien fourni !- n'a pas hésité à répéter qu'il était « innocent » et, surtout, affirmait -quel provocateur- que... « le véritable criminel mérite la peine de mort pour s'en être pris à un enfant » ! Et c'est cet assassin d'enfant qui reconnaissait lui-même qu'il méritait la mort que Me Badinter s'est « vanté » toute son existence de lui avoir sauvé la vie !
□ Et nombreux, jusqu'à nos jours, sont ceux qui l'applaudissent encore ! Une telle « victoire », les parents du petit Philippe ont eu du mal à l'accepter.

Voilà de quoi cet avocat puis ministre fut le plus fier et qu'applaudirent et applaudissent toujours les gens au grand coeur qui se sentent proches du plus petit délinquant au pire des tueurs en série : ils n'applaudissent que lorsque l'ajustice est clémente avec les hors-la-loi qu'ils soient petits ou assassins défrayant la chronique ! Et ils sont les premiers à « se faire une joie » et même à « se faire un honneur » de serrer la main... les mains qui ont tué des enfants ! Combien de fois, Me Badinter a-t-il serré la main d'assassins... Combien de fois a-t-il serré celle de Patrick Henri ? Combien de fois lui a-t-il souri ? Combien de fois l'a-t-il rassuré ? Et c'est cet avocat-ministre qui, pour faire supprimer la peine de mort et changer toute la liste des peines de la plus grande -coupez, c'est fait !- jusqu'à la plus petite, a pris conseil auprès des juges les plus à gauche, ceux du SM -non, non, ils ne sont pas sadiques !-, c'est le Syndicat de la Magistrature.

Et donc c'est cet homme qui a toujours été dans le clan des

assassins et truands de haut vol qui va entrer au Panthéon !
Pour avoir sauvé la vie du tortionnaire du petit Philippe, tortionnaire qui, dès sa sortie de prison après seulement 20 ans □-quelle perpétuité ! Et là, personne n'a demandé l'avis des parents ! Il faut dire que les parties civiles n'ont que peu de pouvoir pour la plus grande satisfaction des avocats tel Me Badinter- oui, à peine en liberté, Patrick Henri fit d'autres victimes parmi des enfants puisqu'il ne trouva rien de mieux que de vivre du trafic de drogue donc de s'enrichir grâce à la... mort de jeunes drogués ! Qu'a dit à l'époque Me Badinter ? Chut... Silence...

Cette comparaison « Badinter-Eiffel » traduit une inversion des valeurs puisque c'est le mal qui l'emporte sur le bien : Badinter au Panthéon mais pas Eiffel ! Doit-il passer son... Tour ?

Je ne dis pas que Me Badinter n'avait pas à exercer cette profession même si, personnellement, je n'aurais jamais pu serrer la main d'un assassin avant d'aller défendre sa cause pourtant indéfendable ! Quand il y a un doute, ok, peut-être que l'accusé est innocent mais, sachant que l'accusé est coupable et tout faire pour qu'il ait une peine moindre... Non, non et non ! Et les « grands » avocats -que l'on affuble d'un ridicule « ténor du barreau »-, qui défendent-ils ? Sinon les pires des criminels voire des assassins ou même des tueurs en série ! Et ceux dont la série d'assassinats et surtout les auteurs des pires, des impensables, des incroyables assassinats, là, « Monsieur, c'est l'honneur d'un avocat de les défendre ! »

Pour moi, c'est le contraire, il devrait y avoir des « exceptions » : tel pour un Romand, je rêve d'une réponse d'un Président d'assises telle que :

« Accusé, levez-vous, vous avez assassiné vos deux enfants, votre épouse, vos parents ! Il n'y a pas de circonstances atténuantes car, en outre, ce sont des membres de votre famille, cela aggrave d'autant vos peines : pour chacun de

vos enfants, la peine est multipliée par 4, votre épouse, peine multipliée par 2, tout comme pour vos parents ! Et comme il s'agit d'actes prémédités et de ce fait, qualifiés d'assassinats, c'est la perpétuité réelle. Donc 4 réclusions à perpétuité sans aucune possibilité de libération pour chacun de vos enfants ; 2 perpétuités pour chacun des autres membres de votre famille. Donc au total 14 perpétuités réelles. Vous avez une possibilité que la loi accorde à tous les condamnés à au moins une perpétuité réelle : si vous le désirez, vous avez la possibilité de demander à la justice de vous permettre de mettre fin à votre existence quand et par le moyen que vous souhaitez selon trois possibilités : somnifères ou substance par injection létale administrée par intraveineuse ou, encore, pendaison. Il ne vous sera pas porté d'aide de l'administration pour vous fournir le matériel nécessaire à un suicide par armes à feu ou à l'aide d'une arme blanche. ».

□À l'image de Jean-Claude ROMAND qui a assassiné, les uns après les autres, son épouse à coups portés à l'aide d'un rouleau à pâtisserie, son gamin et sa fillette, par balles, puis, -après avoir déjeuné tranquillement avec eux !- ses parents par balles également et leur chien. Résultat en France : à peine 22 ans de prison et deux ans dans un... monastère puis, tranquille, la belle vie !

Pour Gustave Eiffel, je sais que certains sont opposés à ce qu'il entre au Panthéon en raison d'accusations en fin de vie lorsqu'il collabora à la construction du canal de Panama mais on ne peut oublier toutes ses réalisations à travers le monde -certaines ont été classées au patrimoine mondial de l'UNESCO ! (voir ENCADRÉ)- ainsi que son exceptionnelle participation au début de la longue histoire de la conquête spatiale ! Il fut en effet l'inventeur, à Levallois-Perret près de Paris, de la première soufflerie qui permit de mettre au point l'avion de Blériot qui, le premier, traversa

la Manche. N'était-ce pas une étape essentielle dans la conquête de cet espace qui nous entoure, conquête dont l'URSS avec le premier cosmonaute et les USA avec les premier pas de l'homme sur la lune, ne sont « que » des successeurs des Français et, donc, ne sont que NOS héritiers !

Et dans ce cas, qui pourrait dire que Gustave Eiffel ne mérite pas d'entrer au Panthéon si un avocat -certes « ténor du barreau »- y entre bientôt ! Et pourquoi pas...

-afin de me réconcilier un peu avec la mémoire de l'avocat- lors d'une cérémonie commune ?

Les oeuvres de Gustave Eiffel encore visitées au XXIe siècle !

Au fait, qui sait que c'est Édouard Laboulaye, parlementaire français, qui, dès 1865, eut l'idée originale d'une Statue de la Liberté et d'en faire cadeau par la France aux États-Unis d'Amérique ! Auguste Bartholdi fut choisi pour la réaliser. Ce fut fait à Levallois-Perret où Gustave Eiffel réalisa l'exceptionnelle armature intérieure devant résister aux vents de la baie de New-York.

L'Association des Descendants de Gustave Eiffel tente de sauver nombre d'ouvrages de Gustave Eiffel pour éviter leur destruction comme cela est arrivé au Vietnam.

Le pont ferroviaire de Bordeaux ou « Passerelle Saint-Jean », premier chantier de Gustave Eiffel en tant que maître d'œuvre, devait être détruit. Grâce à l'aide de l'Association Sauvons la Passerelle Eiffel, ce pont a été classé aux monuments historiques et réaménagé en traversée piétonne.

Le viaduc de Garabit, lui aussi, a été classé à la liste des monuments historiques.

Le pont Maria Pia sur le fleuve Douro à Porto, lui, attend des financements pour être transformé en pont piétonnier et cycliste.

Ces deux ouvrages font l'objet d'une démarche d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le laboratoire aérodynamique Eiffel a permis, lui, dès sa création de produire des vents allant jusqu'à 100 km/h, ce qui lui permet de contribuer activement aux progrès de l'aéronautique mais aussi de l'industrie automobile ! Et, aujourd'hui, son activité se concentre

sur la tenue aux vents des ouvrages d'art mais aussi en ce qui concerne la ventilation naturelle des bâtiments.

Martin Peter, actuel conservateur du laboratoire, a consacré l'ensemble de sa carrière professionnelle à la préservation de l'héritage de Gustave Eiffel dans le domaine de l'aérodynamique. Il a notamment œuvré au classement, en 1996, de la soufflerie aux monuments historiques. Le laboratoire est actuellement la propriété du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment.

Jacques MARTINEZ, journaliste, ancien chef des informations de nuit de RTL (1967-2001), l'AFP, le FIGARO, le PARISIEN...